



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°593) DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL ET DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-429
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, d'organiser des ateliers, dans l'auditorium Jean-Pierre Miquel et dans la salle Berlioz, le dimanche 8 décembre 2019 de 9 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, une convention de location de salles pour un montant de 300 € TTC (trois cents euros), afin d'organiser des ateliers, dans l'auditorium Jean-Pierre Miquel et dans la salle Berlioz, le dimanche 8 décembre 2019 de 9 h à 17 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET